



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 décembre 2019, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

### **Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller  
Monsieur Jean Leclerc, conseiller  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

### **Absence motivée**

Madame Diane Pinet, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, la secrétaire-trésorière, Mme Josée Brouillette, la trésorière adjointe, Mme Nancy L'Heureux et 2 personnes.

---

## **1. OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

*Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.*

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 novembre 2019
    - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / novembre 2019
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – DÉCEMBRE 2019 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 Bilan des permis émis pour le mois de novembre 2019
    - 7.2 État des résultats au 30 novembre 2019
    - 7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  8. **Avis de motion et présentation des projets**
    - 8.1 Projet de Règlement no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$
  9. **Règlements**
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Cotisation – Assurances 2020 de la municipalité
    - 10.2 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions
    - 10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2020
    - 10.4 Résolution pour permettre le dépôt d'un C.A. au ministère de la Faune et au ministère de l'Environnement pour la pose de bâches en jute et l'arrachage du myriophylle à épi dans le bassin du Lac-Sergent
    - 10.5 Mandat bureau notaire – rédaction d'une servitude
    - 10.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la firme Assaini-Conseil pour la surveillance des travaux du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ **TP-2019-017**

- RETRAIT** 10.7 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* dans le cadre des travaux de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ **TP-2019-014**
- 10.8 Demande d'aide financière - École Louis-Jobin – Comité d'aide aux élèves
- AJOUT** 10.9 Club de patinage artistique de Saint-Raymond – contribution financière
- AJOUT** 10.10 Vente de terrain parcelle du lot 6 276 319 (secteur Tour-du-Lac Sud)
- AJOUT** 10.11 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) / Demande d'aide financière
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**
- 

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par

**19-12-299** **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel avec les modifications suivantes :

- CORRECTION** 8.1 Projet de Règlement no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$
- RETRAIT** 10.7 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* dans le cadre des travaux de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ **TP-2019-014**
- AJOUT** 10.9 Club de patinage artistique de Saint-Raymond – contribution financière
- AJOUT** 10.10 Vente de terrain parcelle du lot 6 276 319 (secteur Tour-du-Lac Sud)
- AJOUT** 10.11 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) / Demande d'aide financière

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / SÉANCE ORDINAIRE 18 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

Séance ordinaire du 18 novembre 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la directrice générale et sec.-trés est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**19-12-300** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

Séance extraordinaire du 9 décembre 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la directrice générale et sec.-trés est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**19-12-301** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019.

## 5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 13 décembre 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2019

La directrice générale et sec.-trés fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2019.

19-12-302

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 novembre 2019 soit adopté tel que lu.

### 6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / NOVEMBRE 2019

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de NOVEMBRE 2019, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de NOVEMBRE 2019 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 156 265.12 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / NOVEMBRE 2019</b>	
DÉPENSES	<b>139 171.12 \$</b>
SALAIRES	<b>17 094.00 \$</b>

19-12-303

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de NOVEMBRE 2019 soient adoptés tels que présentés.

### 6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2019

19-12-304

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le bordereau des dépenses pour la période de décembre 2019 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la secrétaire-trésorière, Mme Josée Brouillette, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 26 149.03 \$.

## 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 7.1 Bilan des permis émis pour le mois de novembre 2019

La directrice générale et sec.-trés dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de novembre 2019.

	<b>année 2019</b>
Janvier	0 \$
Février	27 800 \$
Mars	25 500 \$
Avril	5 000 \$
Mai	1 071 626 \$
Juin	433 200 \$

Juillet		195 361 \$
Août		313 872 \$
Septembre		496 877 \$
Octobre		142 157 \$
Novembre		211 910 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 923 303 \$</b>

7.2 État des résultats au 30 novembre 2019

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 novembre 2019.

7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal ayant été proclamés élus à la suite de l'élection générale du 5 novembre 2017 doivent déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour suivant les dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Stéphane Martin est déposée.

Un relevé indiquant que les membres du conseil ont déposé une déclaration mise à jour sera transmis au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* conformément à l'article 360.2 de la même loi.

**8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET**

8.1 Projet de Règlement no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 60 000\$.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**Fait à Lac-Sergent, ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2019**

**9. RÈGLEMENTS**

**10. RÉSOLUTIONS**

10.1 Cotisation – Assurances 2020 de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la police d'assurance de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme PMT/ROY Assurances / MMQ nous a fait parvenir une soumission conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les assurances de la municipalité soient confiées à **PMT/ROY** assurances / MMQ au montant de 11 363 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2020 ;

**QUE** le contrat d'assurance de la firme **PMT/ROY** assurances / MMQ inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile ainsi que de l'assurance automobile pour le camion GMC appartenant à la Ville et les bâtiments municipaux;

**QUE** le paiement de la prime au montant total de 11 363 \$ incluant les taxes soit autorisé à même le budget de 2020 au poste budgétaire Administration assurances /02-419000-423

#### 10.2 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions

**CONSIDÉRANT** l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG MEGAGEST, pour l'année 2020, au montant de 3 275 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

**CONSIDÉRANT** l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2020, au montant de 3 030 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

**CONSIDÉRANT** l'offre relative à la sauvegarde infonuagique, pour l'année 2020, au montant de 475 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-306

**QUE** le Conseil accepte la proposition de PG Solutions relative au renouvellement des contrats suivants (propositions jointes à la présente) :

- PG MEGAGEST, pour l'année 2020, au montant de 3 275 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA27989;
- PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2020, au montant de 3 030 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition CESA29410;
- sauvegarde infonuagique, pour l'année 2020, au montant de 475 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA29621;

**QUE** le Conseil en autorise le paiement, à même le budget 2020, au poste budgétaire / Administration soutien technique logiciel informatique 02-13000-414.

#### 10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2020

**ATTENDU** l'obligation d'établir par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil avant le début de chaque année civile conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-307

**QUE** le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 soit adopté et que ces séances se tiennent aux dates mentionnées ci-dessous ;

→ Le lundi 20 janvier	→ Le lundi 17 février
→ Le lundi 16 mars	→ Le lundi 20 avril
→ Le mardi 19 mai	→ Le lundi 15 juin
→ Le lundi 20 juillet	→ Le lundi 17 août
→ Le lundi 21 septembre	→ Le lundi 19 octobre
→ Le lundi 16 novembre	→ Le lundi 21 décembre

**LES** séances ordinaires de janvier à décembre ont lieu le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois et débutent à 19h30.

**LE** conseil peut toutefois décider qu'une séance ordinaire débute au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Une résolution modifiant le calendrier sera alors adoptée et un avis public sera donné.

**LES** séances ordinaires et les séances extraordinaires ont lieu à la salle de conférence de l'hôtel de ville située au 1525, chemin du Club-Nautique à moins d'une mention contraire stipulée dans l'avis de convocation.

10.4 Résolution pour permettre le dépôt d'un C.A. au ministère de la Faune et au ministère de l'Environnement pour la pose de bâches en jute et l'arrachage du myriophylle à épi dans le bassin du Lac-Sergent

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans le Plan d'action de développement durable de la Fondation;

**ATTENDU QUE** ce projet permettra la restauration du milieu lacustre et limitera l'introduction et la propagation des plantes envahissantes;

**ATTENDU QUE** ce projet s'appuie sur un plan directeur de l'eau en partenariat avec l'organisme de bassin versant, la CAPSA;

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet sont :

- Revitaliser les habitats naturels pour les poissons à la sortie des tributaires du lac afin d'éviter la perte des habitats faunique;
- Éliminer la propagation du myriophylle dans l'émissaire du lac afin d'éviter son étalement à l'échelle du bassin versant de la rivière Portneuf.

**ATTENDU QUE** ce projet assurera une diversification de l'habitat faunique et floristique de l'écosystème du lac Sergent et permettra d'endiguer la propagation du myriophylle à épi au bassin versant de la rivière Portneuf et aux autres plans d'eau de la région qui pourraient être affectés par le transfert d'embarcations de plaisances ou de compétition;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-308

**QUE** la Ville de Lac-Sergent dépose une demande de certificat d'autorisation au Ministère de la Faune et au ministère de l'Environnement pour la pose de bâches en jute dans le bassin du Lac-Sergent.

**QUE** le Conseil de Ville de Lac-Sergent désigne M. Yves Bédard, maire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10.5 Mandat bureau notaire – rédaction d'une servitude

**ATTENDU** la mise aux normes des installations septiques des immeubles situées 1884 et 1888, chemin du Tour-du-Lac Nord ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont demandé à la Ville la possibilité de placer leurs champs de polissage respectifs sur une partie du lot 3 515 744 appartenant à la Ville de Lac-Sergent;

**ATTENDU** la petitesse des terrains des immeubles situés 1884 et 1888, chemin du Tour-du-Lac Nord qui sont une entrave importante à la mise aux normes;

**ATTENDU QUE** la Ville possède une largeur amplement suffisante à la circulation sur cette partie de lot à cet endroit (lot 3 515 744);

**ATTENDU QUE** la propriété sise au 1888, chemin du Tour-du-Lac Nord (fonds dominant / lot 3 514 808) bénéficiera d'une servitude pour la durée de vie du bien sur le lot 3 515 744 (fonds servant) d'une superficie totale de 144.5 mètres carrés.

**ATTENDU QUE** la propriété sise au 1884, chemin du Tour-du-Lac Nord (fonds dominant / lot 3 514 810) bénéficiera de deux servitudes pour la durée de vie du bien sur le lot 3 515 744 (fonds servant) d'une superficie totale de 166.47 mètres carrés.

**ATTENDU QUE** la Ville désire procéder par une servitude dûment notariée;

**ATTENDU QUE** les bénéficiaires auront à déboursier la somme de 500\$ + taxes à la Ville de Lac-Sergent pour ladite servitude;

**ATTENDU QUE** tous les frais notariés et d'arpentage seront à la charge de chacune des bénéficiaires dans une proportion de 50% chacun;

**ATTENDU QUE** les bénéficiaires s'engagent également à remettre les lieux en état après les travaux et à le garder propre en faisant la maintenance annuelle;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-309

- **QUE** le mandat soit donné au bureau de notaire Boilard Renaud notaires de procéder à la rédaction d'un acte de servitude pour l'installation de (deux) 2 champs de polissage sur partie du lot 3 515 744, le tout tel qu'il apparaît sur la description technique (minute 17144) préparée par Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre et datée du 28 novembre 2019.
- **QUE** le maire, Yves Bédard, et la secrétaire-trésorière, Josée Brouillette, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.
- **ET QUE** tous les frais inhérents à la présente (frais de notaires, frais d'arpentage, etc.) soient à la charge des bénéficiaires de ladite servitude dans une proportion de 50%.

10.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la firme Assaini-Conseil pour la surveillance des travaux du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ TP-2019-017

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé, par résolution, le contrat **TP-2019-017** pour le contrat de surveillance des travaux de la réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud au tarif horaire de 90\$/heures, plus les taxes applicables pour un total n'excédant pas 90 heures;

**ATTENDU** la demande de paiement partielle de la firme *Assaini-Conseil* en date du 28 novembre 2019 portant le no 2575 au montant de 6 286.26 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-310

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à procéder au paiement partiel (facture 2575) d'une somme de 6 286.26 \$ incluant les taxes applicables à la firme *Assaini-Conseil*.

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521.

10.7 Demande d'aide financière - École Louis-Jobin – Comité d'aide aux élèves

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière dans le but de maintenir les services d'aides offerts aux élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens de Lac-Sergent fréquentent cette école;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-311

**DE** verser une somme de cent (100) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire *Louis-Jobin* nous a acheminée.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.8 Club de patinage artistique de Saint-Raymond – contribution financière

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 13 décembre 2019 du Club de patinage artistique de Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge approprié de verser une aide financière;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-12-312

**DE** verser une aide financière de 50 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Raymond.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

**AJOUT**

10.9 Vente de terrain parcelle du lot 6 276 319 (secteur Tour-du-Lac Sud)

**ATTENDU** la demande formulée par madame Annette Judd le 14 novembre 2019, visant à acquérir, de la Ville de Lac-Sergent, une parcelle de terrain se trouvant sur le lot 6 276 319 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** la description technique de l'arpenteur-géomètre Élisabeth Génois, en date du 9 octobre 2019 portant la minute 17222 faisant état d'une parcelle de 164 mètres carrés qui devra être cédé à l'acheteur par la Ville de Lac-Sergent pour être regroupé sur le terrain portant le No de lot : 3 515 085 dans le cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette demande n'aurait pas pour effet de diminuer la partie carrossable et les emprises du chemin du Tour-du-Lac Sud au-delà des normes prescrites pour les routes locales selon le guide du Ministère des Transports Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents

19-12-313

**QUE** ce Conseil vende à Mme Annette Judd une parcelle de 164 mètres carrés à partir d'un taux fixé à 13.13\$ du mètre carré, soit un montant de **2 153.32 \$** (taxe en sus);



**QUE** les frais de l'acte notarié, dont une copie conforme pour la Ville de Lac-Sergent et de son inscription au Registre foncier, ainsi que les frais d'arpentage dudit terrain, soient à la charge de l'acquéreur;

**QUE** le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Monsieur Le Maire et/ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

**AJOUT**                      **10.10** Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) / Demande d'aide financière

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) est issu du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) 2018-2030;

**ATTENDU QU'**il a été élaboré dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et de mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques en soutenant la réalisation d'actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR), en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE);

**ATTENDU QUE** le PSREE s'adresse aux organismes publics identifiés dans un PDE ou un PGIR comme étant responsables de la mise en œuvre d'une action;

**ATTENDU QUE** les projets admissibles au PSREE doivent mettre en œuvre une action non débutée inscrite dans un PDE ou un PGIR, être liés à au moins un des six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau et avoir obtenu l'appui de la table de concertation de l'organisme de bassin versant (OBV) ou de la table de concertation régionale (TCR) concerné;

**ATTENDU QUE** le projet doit également permettre l'atteinte d'au moins un des deux objectifs suivants : favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques;

**ATTENDU QUE** le projet « *Améliorations pour le contrôle du ruissellement et la captation de sédiments en bordure des chemins du lac Sergent* » remplit tous les critères du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet fait partie intégrante du plan directeur de l'eau pour le bassin versant du lac Sergent réalisé par l'organisme de bassin versant régional, la Corporation d'aménagement et de la Protection de la Sainte-Anne (CAPSA);

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents

**19-12-314**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise la présentation du projet *Améliorations pour le contrôle du ruissellement et la captation de sédiments en bordure des chemins du lac Sergent* au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Lac-Sergent à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur le maire, Yves Bédard et/ou Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents nécessaires au dépôt de cette demande d'aide à ce programme de soutien.

**11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Projet de modernisation des luminaires de rues

Monsieur le maire souligne que le projet de modernisation des luminaires de rues est présentement terminé. Le projet est un succès.

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Stéphane Martin, conseiller informe les personnes présentes du suivi du dossier de la mise aux normes des installations sanitaires sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

**13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q. (M. François Banville) (1)** Combien de résidences participent au projet d'égout collecteur dans le secteur des Mélèzes ?

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20H01.

19-12-315

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**YVES BÉDARD**  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière